PARCOURS TAI – Module Sensibilisation aux règles électriques

Cas d'entreprise: TECHINFO SOLUTIONS

Charte de bonnes pratiques

1. Objectif de procédure

Respect des normes et règles de sécurité par rapport aux risques de l'électricité statique (ESD) et compatibilité électromagnétique (CEM).

2. Risques identifiés liés à l'ESD et à la CEM

Risques liés à l'ESD :

- Dommages aux composants électroniques ;
- Interférence dans les signaux de communication ;
- Dangers pour la sécurité des travailleurs.

Risques liés à l'exposition au CEM :

Dangers pour la sécurité des travailleurs.

3. Matériel et équipements obligatoires pour les techniciens

Equipement EPI:

- Gants non conducteurs ;
- Bracelets en métal ;
- Tapis antistatique.

4. Règles de sécurité à appliquer lors des interventions

- Bonnes pratiques de montage et de connexion : mise à la terre efficace, séparer les câbles de puissances et de signal, utiliser des câbles blindés, minimiser le trajet des câbles, éloigner les objets sensibles, installer des filtres CEM;
- Mesures de prévention antistatique, poste de travail ESD/EPA, surface antistatique.

5. Contrôles à effectuer avant et après chaque intervention

CEM:

- Norme CE avec notice d'instruction ;
- Tout matériel doit être en état de conformité avec les règles de conception et de construction;
- Avoir un suivi à jour pour toute modification ou l'identification CE.

La norme CE permet d'harmoniser les appareils électroniques dans son environnement.

ESD:

- Décharge obligatoire du corps humain pour éviter d'abimer le matériel;
- Contrôle régulier.

6. Comportements interdits et erreurs à éviter

- o Absence de mise à la terre ou Branchement inadapté de mise à la terre
- o Environnement inadapté au poste de travail
- Manipulation sans protection requis
- Mauvais stockage des composants électroniques
- o Mauvaise manipulation du matériel
- o Sortir le matériel au moment inadéquat
- Utiliser des outils inadéquats

7. Sanctions prévues en cas de non-respect de la procédure

En premier, ce sera un avertissement avec obligation de suivre une formation corrective sur les risques et bonnes pratiques de l'ESD et du CEM.

En cas de récidive, il aura des sanctions disciplinaires avec suspension temporaire ou poste moins critique.

Enfin, et selon la gravité de la faute, il aura un licenciement.

Fait à	••
Le	••
Signature :	